



LA LETTRE DES **ELUS CGT** DU COMITE D'ETABLISSEMENT DE LA DO NORD
CE DU 21 AVRIL 2017

Lettre n°22

A l'annonce des résultats de l'entreprise qui confirme un bénéfice de **3,4 milliards d'€uros** pour 2016, les négociations salariales qui ont suivi ont enchanté des salariés ! Oui, elles ont enchanté certains salariés, 1 100 cadres supérieur en bande G vont se partager **22 millions d'€uros de stocks options**, tandis que le reste du personnel se partagera 58 millions d'€uros.

Plus enchantés encore se sont les quelques actionnaires majoritaires à qui la Direction a annoncé une augmentation de **132,5 millions d'€uros de dividendes**. Cela représenterait 1000 €uros par salarié du groupe. Ces actionnaires eux aussi étaient dans le besoin puisqu'entre 2008 et 2016, Orange leur aura distribué plus de **26 Milliards d'€uros de dividendes**.

Cet argent aurait été plus utile à la société entière en l'utilisant dans les salaires, l'emploi, la recherche et l'investissement, donc l'économie réelle au service de l'intérêt général. Ceci aurait permis, en passant, de contribuer plus largement au financement national du plan très haut débit plutôt que de faire peser ce poids aux collectivités, donc aux contribuables et in fine aux citoyens.

Les salariés auraient sans aucun doute aimé entendre qu'ils allaient être récompensés pour leur travail et leur investissement. Le minimum aurait été une augmentation de 8 % comme pour les actionnaires car ce sont les salariés qui créent ces richesses ainsi distribuées.

Mais d'équité il n'en est pas question chez Orange!

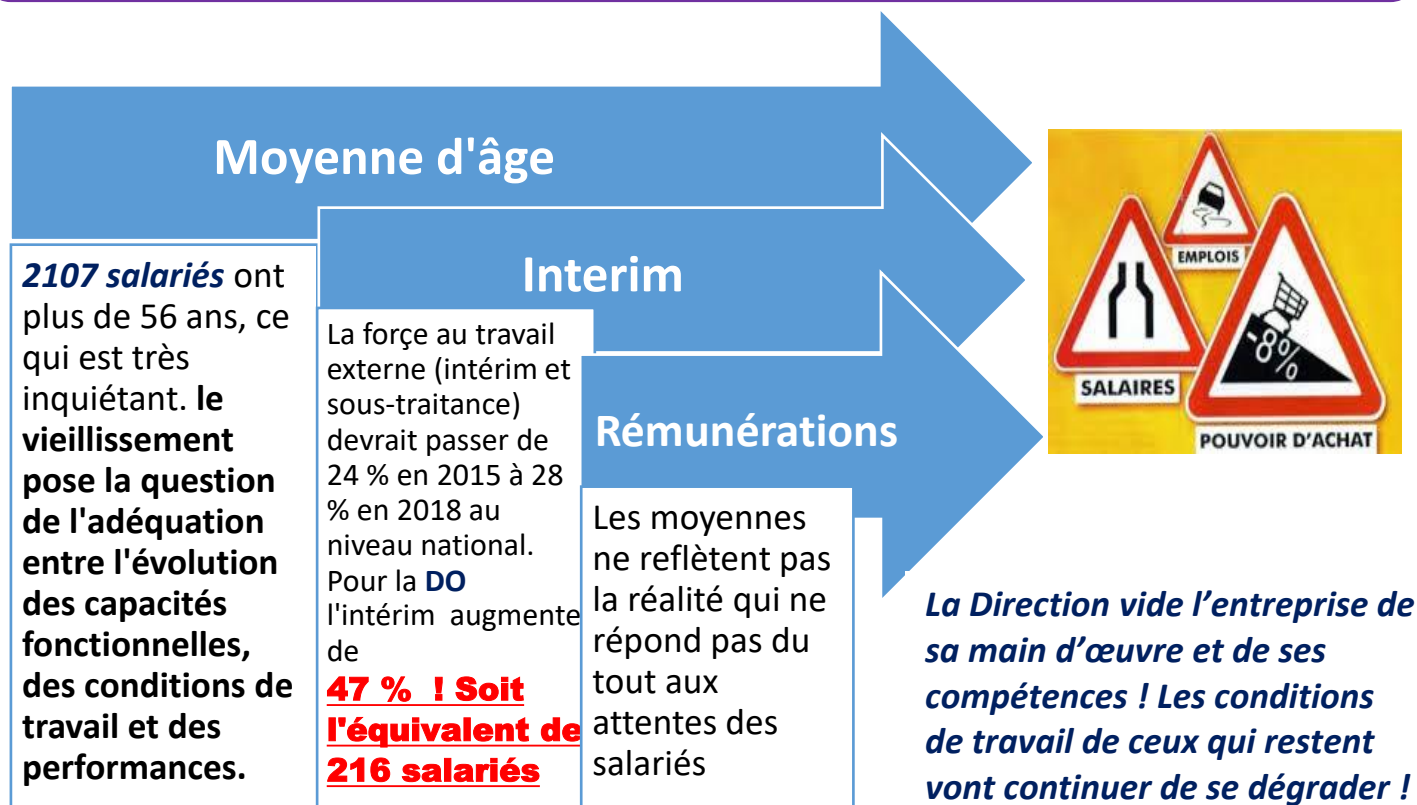
Comment le travail des salariés a pu produire autant de richesses ?

Il suffit de lire la compilation de données présentées dans le bilan antisocial 2016 et d'analyser le bilan sur l'emploi 2016. « C'est massacre à la tronçonneuse » version Stéphane Richard, le justiciable, le même qui déclarait hilare devant les groupies du MEDEF le 02 décembre 2016 à TOKYO que : « **la mère de toutes les batailles, c'est la lutte contre le chômage de masse. Tout ce qui permettra d'endiguer ce fléau doit être encouragé** ». Il défendait à TOKYO l'idée de « **redonner confiance à la France** » ! **La France, laquelle ? Celle de Fillon puisant dans les caisses de l'Etat ? Celle des retraites chapeaux à tout va ou des stocks options faciles ?**

La CGT elle, entend défendre « La France, la belle, la rebelle celle de 36 à 68 chandelles, celle qui construit de ses mains vos usines et dont monsieur Thiers a dit qu'on la fusille ! »



Consultation sur le BILAN SOCIAL 2016 de la Direction ORANGE Nord



Ce bilan **ANTI-SOCIAL** se caractérise par la baisse des effectifs qui s'accélère depuis plusieurs années : **-2,9% en 2014, -3,2% en 2013**. Après une baisse des effectifs équivalent temps plein de **7,98% en 2015**, l'année 2016 ne fait pas exception car les effectifs temps plein diminuent de **- 6,4 % !** Ces suppressions massives d'emplois, conjuguées avec un nombre toujours plus important de Temps Partiel Seniors, ont des conséquences très graves en terme de pertes de compétences, d'aggravations des conditions de travail pour ceux qui restent et fracture un peu plus chaque jour l'aménagement du territoire au détriment des besoins de la population!

Effectifs DO Nord
au 31 décembre 2007 : 5761



Effectifs DO Nord
au 31 décembre 2016 : 3919

Pour la **CGT**, c'est très clair, tous les documents montrent une précarisation de l'emploi et une saignée des effectifs afin de répondre aux exigences des actionnaires. L'entreprise veut s'appuyer sur le numérique pour accroître les gains de productivité, raison de plus pour exiger qu'ils soient réinvestis pour les salariés et l'emploi. La CGT a d'ores et déjà obtenu un engagement de 1 000 recrutements supplémentaires ! La bataille continue ! Ne nous laissons pas faire, avec la CGT exigez votre part et la juste récompense de votre travail, ainsi que des embauches afin d'améliorer nos conditions de travail et permettre à nos jeunes d'entrer dans la vie active !

Direction Entreprise France (DEF) : AGPRO-AGPME-AE- GRANDS COMPTES



Il est de notre responsabilité d'alerter les salariés lorsque de mauvais coups se préparent !! **La CGT a demandé** que soit présenté au Comité d'Etablissement un dossier sur les changements de conditions de travail de plus de 200 salariés sur le périmètre de notre DIRECTION. Nous avons proposé et fait voter la résolution suivante :

« Le niveau de tension est fortement en hausse dans les services de Direction Entreprise France qui regroupe **AGPRO, AGPME et une partie des Unités d'Intervention, les Agences Entreprise et les Grands Comptes.**

Des situations de souffrance au travail se multiplient sur tous les métiers impactés par le programme Delivery, alors que de nouveaux des transferts d'activités sont programmés. Le programme "compliance" va entraîner la suppression de nombreuses applications.

Une « nouvelle manière » de travailler » avec moins de soutiens et plus d'autonomie, est en train d'être mis en place et cela suscite des incompréhensions. A cela s'ajoute les inquiétudes liées à la mise en conformité par rapport à l'injonction de l'ARCEP notamment l'usage du SI ...bref tous les parcours Process sont en cours de modifications... et beaucoup de formations à venir... que alors les formateurs n'ont pas plus d'infos y compris dans les Unité d'Intervention. Ce dossier est en rapport avec tout ce qui touche au SI. Pour toutes ces raisons, les élus du CE DO Ndf demandent que leur soient présenté un dossier sur toutes ces évolutions qui vont impacter les conditions de travail de plus de 200 salariés. »

La CGT vous tiendra informé du dossier qui sera prochainement présenté.

ACTIVITES SOCIALE, SPORTIVES & CULTURELLES

Les élus CGT ont validé les propositions de la commission des marchés pour l'opération de fin 2017, qui concerne les chèques cadeaux et les colis de fin d'année. Nous avons validé également l'allocation de rentrée scolaire 2017/2018. Pour rappel, cette prestation avait été remise en cause par la CFDT !

Niveau d'études	QF	Participation CE DO Nord pour les enfants jusqu'à 25 ans
Secondaire : -collège de 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}	1 à 3	50 €
Secondaire : -général de la seconde à la terminale, -professionnel (CAP, BEP, BAC Pro), agricole ou technologique, (préapprentissage sans rémunération)	1 à 3	285 €
Supérieur	1 à 3	480 €
	4 à 6	260 €

PS : pour plus d'informations connectez-vous sur : <https://ce-donord.fr>

Information sur la mise en œuvre chez Orange des évolutions législatives et réglementaires relatives à la santé au travail



La surveillance médicale régulière de la santé au travail est un droit fondamental. L'une des conséquences de la transposition de la **LOI EL KHOMRI, dont la promotion a été faite par la CFDT**, est qu'elle ne concerne plus qu'une frange des salariés, et la prévention primaire individuelle et/ou collective n'est plus l'objectif des services de santé au travail.

La loi se focalise désormais sur les métiers et postes à risques ; or, tous les salariés sont confrontés à **des organisations du travail délétères générant des psychopathologies du travail ou des TMS**, ce qui implique une vigilance accrue des médecins du travail.

Il n'est donc plus question d'adapter le Travail à l'homme mais bien de sélectionner de la main d'œuvre !

Et encore plus fort, le médecin du travail peut mentionner dans son avis que « tout maintien du salarié dans l'entreprise serait gravement préjudiciable à sa santé », ce qui peut permettre à l'employeur de licencier le salarié pour motif personnel sans que soit instruite la nécessité d'intervenir sur d'éventuelles causes professionnelles délétères qui en seraient l'origine, ni son éventuelle responsabilité de ce « grave préjudice à la santé ». La loi a supprimé l'arbitrage des contestations sur l'avis des médecins du travail par l'inspection du travail et confie désormais **cet arbitrage au tribunal des prud'hommes**. Pour la CGT, la personne la mieux qualifiée reste le médecin inspecteur du travail.

Pour les embauches, selon la nature du poste, à risque ou non, un avis d'aptitude ou une attestation seront délivrés soit par le médecin soit par les infirmier(e)s. Idem pour les visites périodiques tous les 4 ou 2 ans selon un poste à risques ou non. Après plusieurs années sur un même poste, un salarié malade ne pourra plus prouver que son affection a été contractée sur son lieu de travail puisqu'il n'aura passé qu'une simple visite d'information !!!

Pour la CGT, le mélange des genres, dans quelque domaine que ce soit, n'apporte que rarement satisfaction...et il faudra bien convenir et définir ce qu'est un poste à risque...

Ensemble décidons de notre avenir !

**Je clique
Je vote CGT !**